



CABINET

**BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 21 JUIL 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Elections couplées de novembre 2020 : manifestation d'intérêt pour la couverture médiatique

Dans le cadre des élections présidentielle et législatives couplées du 22 novembre 2020, le Conseil supérieur de la communication (CSC) invite les organes de presse privés désireux de couvrir la campagne électorale de bien vouloir se manifester expressément auprès de l'instance de régulation.

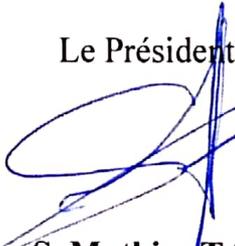
Les organes de presse intéressés devront accompagner cette manifestation d'intérêt par la liste de leurs besoins matériels et financiers exprimés par ordre de priorité. La satisfaction de ces besoins sera tributaire du montant de l'enveloppe qui sera allouée à l'instance de régulation par le gouvernement à cet effet.

Pour bénéficier de cet appui, tout organe de presse postulant devrait être en règle vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

En contrepartie, les organes bénéficiaires devront assurer effectivement la couverture médiatique de la campagne électorale dans le strict respect des principes d'équilibre et de pluralisme de l'information.

Le dossier doit parvenir au Secrétariat général du CSC au plus tard le **30 juillet 2020 à 15 heures**.

Le Président

  
**Maître S. Mathias TANKOANO**  
Commandeur de l'Ordre de l'Etat



**Conseil Supérieur de la Communication**

01 BP 6618 Ouagadougou 01 Burkina Faso - Tél.: (226) 25 30 11 24 - E-mail: spscsbf@gmail.com